

ARBELE

L'ARBE dans les exploitations d'ÉLEVAGE herbivore



L'utilisation de plaquettes de bois en litières

Les arbres des haies, bosquets et ripisylves peuvent être transformés en plaquettes et être utilisés dans les aires de couchage ou de circulation des animaux. Ce témoignage est le résultat d'une série d'enquêtes réalisées en 2017. Douze autres fiches témoignent de la capacité des éleveurs à mettre en œuvre ce matériau en fonction des contraintes de leur exploitation.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Utilisation de plaquettes forestières sur aire d'exercice extérieure

PRÉSENTATION DE L'EXPLOITATION DU GAEC DE CHASTRIX (63)

VA Salers (95 vaches)

SAU : 220 ha (dont 213 ha de prairies)

🌲 Ressources en bois

Très peu de ressource en bois sur le site de l'exploitation. Son utilisation de plaquettes provient donc d'achat.



Sol stabilisé et bien portant



Plaquettes après 3 mois d'utilisation

UTILISATION DE PLAQUETTES DE BOIS EN LITIÈRE DEPUIS 2016

60 MAP /an (MAP = mètre cube apparent plaquette)

Octobre	Hiver	Séchage	Automne
Achat	Litière		Épandage
<ul style="list-style-type: none"> ✔ Achat de 60 MAP auprès d'une entreprise de travaux agricoles (ETA Raymond) € 14 € /MAP 	<ul style="list-style-type: none"> ✔ À partir de Novembre, 40 cm de plaquettes de gros calibre sont étalées au télescopique sur une surface de 160 m². ✔ Pas de curage pour cette première année 	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Le séchage n'est pas indispensable dans le cas d'utilisation en extérieur. 	<ul style="list-style-type: none"> ✔ Sera épandu sur prairie 🔧 Épandeur à axes verticaux

COMMENT S'EST FAITE LA TRANSITION VERS L'UTILISATION DE PLAQUETTES EN LITIÈRES ?

Le GAEC possède peu de surface en bâtiment, par rapport au nombre d'animaux, le choix des exploitants a été d'organiser l'hivernage des animaux par du plein air complété par l'utilisation d'une stabulation avec aire paillée.

Ce système pose le problème de l'accès aux bâtiments utilisables par les animaux, le matériel et les hommes. En effet, devant le bâtiment, avec le passage des animaux, un important « bourbier » apparaissait pendant l'hiver.

Pour atténuer le dénivelé à la sortie du bâtiment et garantir une stabilité du sol, l'agriculteur dans un premier temps avait apporté des remblais, sans succès. Il a décidé d'apporter une couche de 35 cm de plaquette de bois sur un sol mieux stabilisé par un empierrement conséquent.

L'AVIS DE L'AGRICULTEUR

Thierry Caron, Chastrix, 63420 Mazoires

« Les plaquettes de gros calibre s'utilisent très bien en extérieur, elles portent mieux et se décomposent moins vite.

Il n'y a pas eu de curage cette année, l'hiver prochain, 20 cm seront apportés sur l'ancienne litière offrant déjà une sous-couche.

Les animaux apprécient la portance de la plaquette, ils se couchent facilement dessus et sortent du bâtiment plus facilement et sont moins sales. Le fait que les veaux sortent plus facilement, qu'ils soient moins confinés à l'intérieur, a permis une diminution des maladies.

L'année prochaine, je souhaite agrandir l'aire d'exercice pour améliorer le bien-être animal et permettre à tous d'y accéder avec une meilleure portance en cas de mauvais temps ».

L'AVIS DU TECHNICIEN

Thierry Roche, Conseiller de la Chambre d'Agriculture 63

« **Bonne solution dans le cas de surface de bâtiment limitée.** Malgré l'altitude, les animaux sortent plus et dans de meilleures conditions, tout en pouvant être alimentés et bloqués aux cornadis. L'utilisation des plaquettes a permis de concilier bien-être animal, temps et conditions de travail de l'éleveur pour un coût optimisé. Cette utilisation en extérieur pourrait être envisageable dans d'autres conditions : aire d'exercice des vaches laitières avec robot de traite, situation de sur-chargement ponctuel (ex lot d'animaux bloqués à cause de la FCO) ».

CONTACT :

Jean-Christophe MOREAU
jean-christophe.moreau@idele.fr
Institut de l'Élevage - BP 42118
31321 Castanet-Tolosan cedex
Tél : 05 61 75 44 47



Retrouvez toutes les autres fiches
du programme ARBELE sur le site :

www.idele.fr



LES PARTENAIRES TECHNIQUES DU PROGRAMME ARBELE :



AVEC LE SOUTIEN FINANCIER DE :



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION
avec la contribution financière
du compte d'affectation spéciale
"Développement agricole et rural"